

CARRIÈRES EN JUSTICE

Objectifs d'apprentissage

- Exposer les jeunes au grand éventail de carrières en justice.
- Fournir aux jeunes des outils pour les aider à explorer les options de carrière, et leur faire découvrir les stratégies et les compétences nécessaires pour exercer ces professions.
- Amener les élèves à mieux comprendre les divers parcours scolaires qu'ils peuvent suivre pour faire carrière en justice.

Matériel

- Copies du document de l'élève intitulé *Carrières en justice* (une copie par élève).
- Copies de *Parcours scolaires pour les carrières en justice – Collèges et universités de l'Ontario* (Activité n° 2; une copie par élève).
- Copies du tableau de comparaison des programmes qui figure dans *Parcours scolaires pour les carrières en justice – Collèges et universités de l'Ontario* (Activité n° 2; une copie par élève).
- Copies de *Survol de la lettre de présentation* (Activité n° 3; une copie par élève).
- Copies de *Exemple de lettre de présentation* (Activité n° 3; une copie par élève).

Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

Les activités suivantes peuvent être effectuées consécutivement ou individuellement.

Activité n° 1 – Une journée dans la vie d'un professionnel ou d'une professionnelle du secteur de la justice

1. Demandez aux élèves d'examiner le document *Carrières en justice* individuellement ou en

EN RÉSUMÉ

DOCUMENT DE L'ENSEIGNANT

groupe-classe. Demandez aux élèves de déterminer quelles carrières les intéressent et pourquoi.

2. Divisez la classe en groupes de deux. Vous pouvez regrouper des élèves qui s'intéressent aux mêmes carrières ou jumeler les élèves de façon aléatoire. Demandez à chaque groupe d'examiner le document et de choisir une carrière différente, puis de faire des recherches sur les points suivants :
 - Programmes d'études universitaires ou d'études collégiales, ou programmes de formation spéciaux requis pour poursuivre cette carrière.
 - La carrière est-elle réglementée par un organisme professionnel?
 - Trois compétences ou habitudes de travail essentielles.
 - Trois employeurs possibles (les élèves peuvent consulter des sites Web comme www.workopolis.com, www.monster.ca, www.linkedin.com ou www.charityvillage.com).
 - Autres carrières connexes dans le secteur de la justice.

Pour les élèves de l'élémentaire, vous pourriez ajouter une composante présentation à l'activité et en faire une évaluation sommative. Demandez à chaque groupe de préparer une présentation de 5 à 10 minutes sur la carrière de leur choix. Les élèves peuvent incorporer les renseignements généraux fournis dans le document remis à titre d'introduction. Les présentations peuvent comprendre des aides visuelles comme des vidéos, des présentations PowerPoint, des rétroprojections ou des jeux de rôles. Si vous n'avez pas suffisamment de temps pour faire des présentations, demandez aux élèves de soumettre les renseignements sous forme écrite et compilez le tout dans un livret auquel ils pourront se référer.

Activité n° 2 – Parcours scolaires pour les carrières en justice

1. Demandez aux élèves de choisir l'une des carrières recensées dans le document *Carrières en justice* et d'effectuer des recherches sur trois différents programmes d'études universitaires ou collégiales, ou des programmes de formation professionnelle. Les élèves peuvent se rapporter au document *Collèges et universités de l'Ontario*. Demandez aux élèves de consigner les résultats de leurs recherches dans le tableau de comparaison des programmes qui figure dans le document *Parcours scolaires pour les carrières en justice*. Pour encourager les élèves à se faire une tête sur les divers parcours possibles, vous pourriez leur demander d'effectuer des recherches sur trois programmes de différents niveaux scolaires (p. ex. un programme universitaire, un programme collégial et un programme de formation professionnelle).
2. Demandez aux élèves d'examiner les questions de discussions en individuel, puis de procéder à une séance de *penser-préparer-partager* avec un partenaire. Procédez à une mise en commun en groupe-classe.
3. Facultatif : Demandez aux élèves de préparer un plan de trois ans qui décrit : le programme d'études qu'ils souhaitent suivre; les cours de niveau secondaire requis; quand les cours seront suivis; comment ils s'y prendront pour satisfaire aux exigences d'admission, ce qui comprend tout stage ou certification supplémentaire requise; et comment l'élève a l'intention de financer ses études postsecondaires. Demandez aux élèves de présenter l'information de façon créative, comme au moyen d'un tableau à deux volets, d'un diagramme ou d'une carte conceptuelle.

Activité n° 3 – Postuler à un emploi dans le secteur de la justice

1. Examinez les documents *Survol de la lettre de présentation* et *Exemple de lettre de présentation* avec les élèves.
2. Demandez aux élèves de choisir l'une des carrières recensées dans le document *Carrières en justice* et de préparer une lettre de présentation comme s'ils postulaient à un emploi dans ce domaine. Les élèves devront effectuer des recherches sur les compétences et la formation requises pour exercer la profession (p. ex. études, expérience de travail, expérience de bénévolat, certifications, etc.). Les élèves peuvent également utiliser la même carrière que celle choisie pour l'Activité n° 1 (si vous avez fait cette activité).
3. Lorsque les élèves ont terminé leur première ébauche, demandez-leur d'échanger leur lettre avec un autre élève à des fins d'évaluation par un pair.

Prolongement

1. Organisez un salon de l'emploi avec les élèves. Assignez certaines carrières à certains élèves et invitez des personnes à venir parler aux élèves de leur profession dans le secteur de la justice. Vous pourriez également inviter d'autres groupes-classes à participer. S'il s'agit déjà d'une exigence du cours, demandez aux élèves de choisir une carrière en justice et une carrière dans un autre domaine.
2. Invitez une ou plusieurs personnes à venir parler avec les élèves en classe. Si vous avez besoin d'aide pour trouver des bénévoles du secteur de la justice, communiquez avec le ROEJ au info@ojen.ca.
3. En groupe-klasse, procédez à un remue-ménages sur des controverses et des débats récents au sujet d'une ou de plusieurs carrières en justice. Les enjeux peuvent porter sur les changements qu'on compte apporter aux compétences requises pour exercer une profession, sur les responsabilités attribuées aux membres d'une profession, sur la création d'une nouvelle profession ou sur la fusion de deux professions. Demandez aux élèves de travailler individuellement ou en groupe pour effectuer des recherches sur l'une des controverses et pour résumer leurs constatations pour le reste de la classe. Voici certains exemples :
 - Les juges devraient-ils être bilingues?
 - Les juges devraient-ils être élus plutôt que nommés?
 - Pourquoi les parajuristes font-ils maintenant l'objet d'une réglementation plus serrée en Ontario?
 - Les diplômés des facultés de droit devraient-ils continuer de faire des stages avant d'accéder à la profession d'avocat?

Pour chacune des carrières en justice suivantes, le présent document présente les renseignements suivants :

- **QUOI** : une description de la carrière a
- **COMMENT** exercer cette profession (c.-à-d. les études et la formation requises).
- **OÙ** travaillent les personnes qui exercent cette profession (c.-à-d. les différents milieux de travail et employeurs possibles).

Chaque carrière peut comprendre de nombreux sous-groupes d'emplois. Nous présentons donc seulement les caractéristiques communes à tous ces emplois. Veuillez remarquer que ces renseignements s'appliquent à l'Ontario seulement.

Agent ou agente de brevets

QUOI : Les agents de brevet travaillent avec des scientifiques, des chercheurs et des gens qui développent de nouvelles technologies pour les aider à protéger leur travail. Les agents de brevet conseillent leurs clients sur le droit des brevets et sur la possibilité de breveter leurs inventions, effectuent des recherches de brevets, préparent des demandes de brevet et représentent des clients auprès du bureau des brevets. La profession d'agent de brevet diffère de celle d'agent de marques de commerce en ce sens où ils peuvent déposer des demandes de brevet au nom d'autrui.

COMMENT : Il n'y a pas d'exigences particulières en matière d'études pour exercer cette profession. Cependant, un baccalauréat ou un diplôme d'études collégiales dans une discipline scientifique ou technique connexe est un atout, tout comme une maîtrise dans une discipline scientifique connexe. Une bonne expérience technique et d'excellentes habiletés en rédaction aident les agents de brevet à décrire les inventions qu'ils tentent de protéger. Les agents de brevet doivent effectuer un stage d'un an puis une série d'examens du commissaire aux brevets. Les agents de brevet paient des frais annuels pour conserver leur agrément.

OÙ : Les agents de brevet peuvent travailler dans les cabinets d'avocats, les entreprises de technologie ou à leur compte.

Agent ou agente de marque de commerce

QUOI : Les agents de marque de commerce donnent des conseils à des clients sur la propriété intellectuelle et représentent des clients devant le Registraire des marques de commerce. Ils fournissent également des conseils sur la possibilité d'enregistrer des marques de commerce et les exigences pour enregistrer une marque de commerce, et ils représentent des clients dans des affaires soumises à la Commission des oppositions des marques de commerce et dans des instances connexes.

COMMENT : Les agents de marque de commerce doivent détenir un permis de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Pour y être admissible, il faut habiter au Canada et passer un examen donné conjointement par l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, le Registraire des marques de commerce et l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Il faut également payer des frais de renouvellement annuels. Les avocats plaidants et les procureurs peuvent effectuer 24 mois de travail dans le domaine du droit des marques de commerce, ce qui comprend la préparation et le dépôt de demandes, au lieu de faire l'examen.

OÙ : Les agents de marque de commerce peuvent travailler dans des cabinets d'avocats, à leur compte ou dans une entreprise.

Agent ou agente de police

QUOI : Les agents de police sont responsables de la protection du public et du maintien de la paix. Pour ce faire, les agents de police doivent prévenir les crimes, fournir de l'aide au public, appréhender les criminels, porter des accusations, exécuter les mandats, et assurer l'application des lois et des règlements municipaux de leur région.

COMMENT : Pour devenir agent de police, il faut effectuer un certain nombre de tests, notamment des tests de vision, des tests de conditionnement physique et des tests sur les capacités mentales, et il faut se soumettre à une vérification du casier judiciaire. Il faut également détenir un permis de conduire, un certificat de secourisme et une formation en

réanimation cardiopulmonaire, et obtenir le certificat de l'Association des chefs de police de l'Ontario. Pour exercer cette profession, seul un diplôme d'études secondaires est nécessaire. Cependant, un diplôme ou un grade en techniques policières, en droit et en sécurité ou dans tout autre programme connexe peut être un atout. Il faut également faire montre d'un engagement communautaire important.

OÙ : Les agents de police travaillent dans les corps policiers fédéraux, provinciaux, régionaux ou municipaux ainsi que dans les forces armées.

Agent ou agente de probation ou de libération conditionnelle

QUOI : Les agents de probation et de libération conditionnelle assurent la sécurité publique en gérant les délinquants qui purgent leur peine dans la collectivité. Ils travaillent avec les délinquants pour les aider à se réintégrer dans la société en se réadaptant et ils s'assurent que les délinquants respectent les conditions de leur libération. Entre autres, ils doivent évaluer les comportements antérieurs et actuels des délinquants et enquêter sur ces comportements, superviser les délinquants qui ont été libérés, offrir des conseils et préparer des rapports présentenciels. Les agents de probation surveillent les délinquants qui ont été libérés, mais sont encore sous supervision, et les agents de libération conditionnelle surveillent les délinquants qui purgent leur peine à l'extérieur d'un établissement, mais sont encore théoriquement considérés comme des détenus.

COMMENT : Afin de devenir agent de probation ou de libération conditionnelle, il faut détenir un diplôme universitaire ou un diplôme d'études collégiales dans un domaine connexe, comme la sociologie, le travail social, la justice, la psychologie ou la criminologie; une maîtrise est un atout. Il faut également suivre la formation offerte par la province. Toute expérience de travail avec les délinquants est également très utile. Dans certains cas, il est utile de connaître la culture ou une langue autochtone. Les candidats doivent avoir de bonnes habilités en communication écrite et verbale, être matures, faire preuve d'un bon jugement et aimer aider les gens.

OÙ : Les agents de probation et de libération conditionnelle travaillent dans des bureaux et les palais de justice, et visitent les domiciles et les lieux de travail des délinquants. Les agents de libération conditionnelle peuvent également travailler dans des pénitenciers.

Agent ou agente du Service canadien du renseignement de sécurité

QUOI : Les agents du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) peuvent travailler dans différents secteurs du SCRS, comme l'administration, les communications, les sciences et la technologie, les ressources humaines, l'analyse du renseignement, la recherche du renseignement, la loi et la sécurité. Le SCRS est un établissement de sécurité nationale qui enquête sur des menaces, analyse de l'information et génère du renseignement afin de protéger le pays et ses citoyens. Le SCRS est également

responsable de traiter les menaces de terrorisme, d'espionnage, d'interférence étrangère et de crime informatique.

COMMENT : Pour travailler au SCRS, il faut être citoyen canadien, passer un test de dépistage des drogues et obtenir une cote de sécurité de niveau très secret. Quoique différents postes nécessitent différentes compétences, les exigences typiques pour un poste d'agent du renseignement ou de surveillant du renseignement sont un diplôme de premier cycle dans un domaine connexe et au moins un an d'expérience, ou un diplôme d'études collégiales et trois ans d'expérience. Certains postes nécessitent un permis de conduire. Les agents du renseignement doivent être en mesure de déménager n'importe où au Canada ou à l'étranger.

OÙ : Les agents du SCRS peuvent travailler à l'administration centrale du SCRS à Ottawa ou dans un bureau régional au Canada.

Agent ou agente des services aux tribunaux

QUOI : Les agents des services aux tribunaux (AST) travaillent principalement à la Cour supérieure de justice. Dans le cadre des procès avec jury, les AST fournissent de l'assistance pendant le processus de sélection du tableau des jurés, le procès et les délibérations. Ils préparent également la salle d'audience, escortent les juges lorsqu'ils entrent et sortent de la salle d'audience, fournissent de l'assistance au juge pendant l'instance, appellent les témoins à la barre et aident les membres afin de maintenir l'ordre dans la salle d'audience.

COMMENT : Il n'y a pas d'exigences particulières en matière d'études pour cette profession. Cependant, puisqu'il faut avoir des connaissances sur les instances judiciaires et le décorum en salle d'audience, des études juridiques ou de l'expérience dans le domaine juridique sont des atouts.

OÙ : Les AST travaillent dans les palais de justice fédéraux, provinciaux et municipaux.

Agent ou agente des services correctionnels

QUOI : Les agents des services correctionnels, anciennement appelés gardiens de prison, sont responsables du soin, de la garde et du contrôle des délinquants dans les établissements correctionnels. Ils supervisent les délinquants dans différents établissements et les aident à se réadapter. Ce faisant, ils travaillent souvent en collaboration avec des organismes et des personnes externes.

COMMENT : Pour devenir agent des services correctionnels, il faut détenir un diplôme d'études secondaires ou son équivalent. Un diplôme universitaire ou un diplôme d'études collégiales dans un domaine lié aux corrections ou au droit est un atout. Il faut également détenir un certificat en secourisme d'urgence, en réanimation cardiopulmonaire (RCP) et pour l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé, et passer une série de tests d'aptitude et de comportement ainsi que des tests cognitifs. Il faut également se soumettre à des évaluations de la condition physique et à la vérification des références, obtenir une cote de sécurité, fournir un

certificat de santé et suivre un programme de formation de huit semaines.

OÙ : Les agents des services correctionnels travaillent dans des prisons provinciales, des centres de détention et des centres correctionnels.

Agent ou agente des services frontaliers

QUOI : Les agents des services frontaliers sont des agents fédéraux d'exécution de la loi qui travaillent pour l'Agence des services frontaliers du Canada. Ils assurent le maintien de la paix en veillant à l'application des lois relatives aux douanes et à l'immigration, comme la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et le *Code criminel du Canada*. Ce faisant, ils protègent le Canada contre certaines menaces, comme des maladies ou des armes et objets illégaux qui pourraient entrer au pays.

COMMENT : Pour exercer cette profession, il faut détenir un diplôme d'études secondaires. Il faut également détenir un permis de conduire valide et avoir suivi une formation en secourisme général, le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu et le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte. Les agents des services frontaliers reçoivent une formation au Centre d'apprentissage de l'Agence des services frontaliers du Canada où ils effectuent 22 semaines de formation au total.

OÙ : Les agents des services frontaliers sont affectés à des points de contrôle routiers, aériens, marins ou ferroviaires aux frontières du Canada et dans les aéroports canadiens.

Agent ou agente d'immigration

QUOI : Il y a deux types d'agents d'immigration au Canada : ceux qui travaillent au Canada pour le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), et ceux qui travaillent pour la Région internationale de Citoyenneté et Immigration Canada. Ces derniers passent le deux tiers de leur temps à l'étranger. Les agents d'immigration du MAECD rédigent des projets de loi et des politiques portant sur les réfugiés, préparent des rapports pour le ministre des Affaires étrangères sur les enjeux actuels, et assurent la liaison avec les médias et le grand public. Les agents de la Région internationale font passer des entrevues aux personnes qui demandent d'immigrer au Canada en tant que gens d'affaires ainsi qu'aux réfugiés, aux visiteurs et aux étudiants. Ils visitent également les aéroports pour vérifier les documents de voyage, surveiller les enjeux liés à l'immigration et produire des rapports à ce sujet, et superviser les autres membres du personnel de l'immigration.

COMMENT : Pour exercer cette profession, il faut être citoyen canadien, parler deux langues, passer des examens et des entrevues, et obtenir une cote de sécurité. Il faut également détenir une maîtrise dans un domaine connexe, un diplôme en droit ou deux baccalauréats.

OÙ : Les agents d'immigration travaillent dans les bureaux d'immigration au Canada ou partout dans le monde.

Arbitre

QUOI : Les arbitres aident les parties en conflit à résoudre leurs problèmes juridiques sans recourir aux tribunaux. Les arbitres sont différents des médiateurs, car leurs décisions sont contraignantes et sans appel. Par contraste, les décisions des médiateurs sont des suggestions et les parties peuvent se retirer des discussions à tout moment. Il y a deux différents types d'arbitrage : l'arbitrage régulier et l'arbitrage familial. Dans les affaires de droit de la famille, les arbitres ne peuvent pas accorder un divorce, mais peuvent prendre des décisions sur la garde, la pension alimentaire et le droit de visite. Dans les deux cas, les arbitres agissent comme de tierces parties neutres dont le rôle est d'évaluer la situation et de trancher sur les questions en litige dans l'affaire. Une fois qu'une décision a été prise, elle est soumise au tribunal à des fins d'exécution.

COMMENT : Pour devenir arbitre, il faut participer à un cours d'arbitrage et d'audience approuvé par l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada et passer un examen à la fin du cours. La formation requise varie également selon le domaine d'arbitrage. Par exemple, les arbitres familiaux doivent suivre un cours en droit de la famille.

OÙ : Les arbitres travaillent pour des organismes d'arbitrage.

Assistant ou assistante juridique/ secrétaire juridique

QUOI : Les assistants ou secrétaires juridiques effectuent des tâches administratives liées au droit. Ils participent à l'organisation générale du cabinet, ce qui comprend la gestion d'un système de classement, la mise au calendrier des réunions et la gestion des fournitures de bureau. De plus, ils préparent et font la saisie des documents judiciaires, ce qui comprend la préparation de la correspondance et la correction d'épreuves, et ils doivent s'assurer que ces documents respectent les procédures judiciaires.

COMMENT : Un diplôme d'études secondaires est requis. Habituellement, il faut avoir suivi un programme collégial de secrétaire juridique d'un an ou de deux ans. De bonnes habiletés en rédaction et en dactylographie sont nécessaires.

OÙ : Les assistants ou secrétaires juridiques travaillent dans divers types de bureaux, comme des cabinets d'avocat et des organismes gouvernementaux.

Avocat ou avocate

QUOI : Les avocats sont des professionnels du secteur de la justice qui détiennent un permis pour exercer la profession et fournissent divers services juridiques. Ils représentent des clients dans de nombreux types d'actes juridiques et de procédures judiciaires. Ils sont responsables d'appliquer la loi aux situations des clients et de fournir des conseils et services en conséquence. Habituellement, les avocats se spécialisent dans un domaine

du droit, comme le droit de la famille, le droit des sociétés, le droit criminel, le droit des biens, les testaments et les successions ou les poursuites civiles.

COMMENT : Pour devenir avocat, il faut obtenir un diplôme de premier cycle et un diplôme en droit d'une faculté de droit accréditée. Avant les études en droit, il faut effectuer le LSAT (test pour être admis à une faculté de droit). Après les études en droit, il faut passer avec succès l'examen du Barreau. Il faut ensuite réussir le processus d'accès à la profession d'avocat du Barreau du Haut-Canada, ce qui comprend l'examen d'accès à la profession en qualité d'avocat plaçant et de procureur ainsi qu'un stage de 10 mois. À compter de l'année d'accès à la profession 2014-2015, les candidats auront l'option d'effectuer le stage de 10 mois ou de suivre le Programme de pratique du droit (PPD), lequel comprendra quatre mois supplémentaires de formation en classe ainsi qu'un stage professionnel de quatre mois.

OÙ : Les avocats peuvent travailler à de nombreux endroits, comme des cabinets d'avocats, le gouvernement, des sociétés, des organismes communautaires et des organismes sans but lucratif, ou à titre de travailleurs autonomes.

Bibliothécaire de droit

QUOI : Les bibliothécaires de droit organisent et maintiennent des collections juridiques dans des bibliothèques de droit. Ils savent organiser et trouver les ressources juridiques, et comment y accéder. Ils fournissent des

formations et un soutien aux avocats, aux étudiants en droit, à la magistrature et aux autres membres de la communauté juridique pour les aider à accéder aux ressources juridiques en ligne et sur papier.

COMMENT : Il n'y a pas d'exigence particulière relativement aux études pour devenir bibliothécaire de droit. Cependant, une maîtrise en bibliothéconomie et en sciences de l'information ou un diplôme en techniques de la documentation décerné par une école reconnue sont les nouvelles normes. Il faut faire montre d'habiletés exceptionnelles en recherche, et la connaissance des systèmes juridiques et de la loi est un atout.

OÙ : On retrouve des bibliothécaires de droit à divers endroits, notamment les bibliothèques des palais de justice, les facultés de droit, les cabinets d'avocats, le gouvernement, les banques et les éditeurs juridiques.

Clerc d'avocat ou d'avocate

QUOI : Les clerks d'avocat prêtent assistance aux avocats. Certaines de leurs responsabilités sont identiques à celles des assistants juridiques ou des parajuristes. Ils effectuent des tâches administratives, comme la préparation, le classement et l'organisation des documents, et ils effectuent des recherches pour aider les avocats à se préparer pour leurs causes.

COMMENT : Pour être clerk d'avocat, il faut avoir suivi un programme de clerk d'avocat ou un programme connexe et avoir de

l'expérience pertinente. De nombreux collèges en Ontario offrent des programmes de clerk d'avocat. Certains d'entre eux offrent même des spécialisations, comme des spécialisations en immobilier, en droit des sociétés, et en droit et litige commercial.

OÙ : Les clerks d'avocats travaillent dans des cabinets d'avocats privés, des bureaux gouvernementaux ou les services juridiques des sociétés.

Coordonnateur ou coordonnatrice des procès

QUOI : Les coordonnateurs des procès sont responsables de coordonner les fonctions administratives et procédurales des tribunaux fédéraux, provinciaux et territoriaux. Entre autres, ils fixent la date des procès et supervisent l'entretien des dossiers des tribunaux. Ils sont également responsables de répondre aux demandes de renseignements qui portent sur des affaires ne figurant pas au rôle des tribunaux.

COMMENT : Il n'y a pas d'exigences particulières en matière d'études pour exercer cette profession. Cependant, un grade ou un diplôme dans un domaine lié au droit est un atout. Habituellement, il faut avoir plusieurs années d'expérience en tant que greffier ou dans un autre poste de services aux tribunaux.

OÙ : Les coordonnateurs des procès travaillent dans les palais de justice fédéraux, provinciaux et municipaux.

Criminologue

QUOI : Les criminologues sont spécialisés dans l'étude du crime et du système de justice pénale. Ils connaissent les lois pénales et étudient les actions et les tendances des criminels ainsi que la façon dont la société réagit au crime. Bien que leur travail consiste essentiellement à comprendre le crime et le fonctionnement des systèmes qui y réagissent, on leur demande parfois de participer à certaines affaires afin d'expliquer le contexte qui sous-tend une situation particulière.

COMMENT : Pour exercer cette profession, il faut obtenir une maîtrise ou un doctorat en criminologie ou dans un domaine connexe, comme la sociologie, les sciences politiques ou la psychologie.

OÙ : Les criminologues travaillent dans les universités, les ministères gouvernementaux liés au système de justice pénale (comme les services de police ou les corrections) ou à leur compte.

Dessinateur ou dessinatrice judiciaire

QUOI : Les dessinateurs judiciaires documentent les procès au moyen d'illustrations. Ils sont plus fréquemment utilisés dans les pays comme le Canada où les caméras et appareils photo sont interdits pendant les procès. La plupart des dessinateurs judiciaires travaillent comme pigistes ou pour la presse. Dans les deux cas, les dessinateurs judiciaires gagnent leur vie en vendant leurs illustrations à la presse à des fins d'impression ou de visionnement en ligne.

COMMENT : Des études formelles en art sont un atout, mais ne sont pas habituellement requises pour exercer cette profession. Les personnes qui ont des talents artistiques auront davantage de succès. De nombreuses personnes sont devenues dessinatrices judiciaires en pratiquant et commençant à vendre leurs illustrations à la presse.

OÙ : Les dessinateurs judiciaires travaillent dans les palais de justice à travers la province.

Enquêteur privé ou enquêteuse privée

QUOI : Les enquêteurs privés sont embauchés pour recueillir des informations sur les affaires civiles et criminelles, ce qui comprend les querelles domestiques et les personnes disparues. Pour ce faire, ils doivent faire de la surveillance, procéder à des opérations d'infiltration et effectuer des recherches. Les tâches qu'ils doivent accomplir dépendent de leurs clients, mais bon nombre d'entre eux sont embauchés par des entreprises industrielles, d'autres types d'entreprises, des avocats ou des particuliers.

COMMENT : Les enquêteurs privés en Ontario doivent obtenir un permis de Service Ontario. Pour y être admissible, le demandeur doit avoir : 18 ans ou plus, le droit de travailler au Canada, un casier judiciaire vierge, fait la formation de base pour les enquêteurs privés et réussi l'examen de base pertinent.

OÙ : Les enquêteurs privés travaillent dans les organismes de sécurité et d'enquête, les sociétés privées ou à partir de leur domicile.

Expert ou experte légiste

QUOI : Les experts légistes appliquent la science à la loi afin d'interpréter les preuves recueillies sur les lieux de crime ou d'autres éléments qui pourraient jouer un rôle dans une instance judiciaire. Au cours du processus d'examen des preuves, ils doivent documenter leurs constatations. Ils travaillent également en laboratoire, notamment pour créer des substances qu'on utilise pour examiner des éléments de preuve. Ils sont parfois appelés à témoigner pendant un procès afin de donner leur opinion d'expert sur les éléments de preuve qui revêtent une importance particulière dans une affaire.

COMMENT : Pour devenir expert légiste, il faut suivre un programme de quatre ans en sciences et obtenir un diplôme avec distinction. Habituellement, il faut également détenir une maîtrise en sciences. Seules les personnes considérées comme les meilleures dans leur domaine peuvent se diriger vers des spécialisations plus précises. Il est également nécessaire d'avoir d'excellentes habiletés en communication afin de pouvoir expliquer les résultats de vos analyses devant le tribunal.

OÙ : Les experts légistes travaillent dans des laboratoires ou des morgues à travers la province. Ils ne vont pas sur les scènes de crime à moins d'être également agent de police.

Gardien ou gardienne de sécurité

QUOI : Les gardiens de sécurité sont principalement responsables de la protection et de la sécurité de ce qu'on leur a demandé de protéger. Il peut s'agir de personnes, de biens et de renseignements. Entre autres, ils doivent prévenir le vol et le vandalisme, patrouiller dans certains lieux à pied ou dans un véhicule, effectuer des vérifications de sécurité, contrôler l'accès aux bâtiments, assurer le maintien de l'ordre, et appliquer les politiques et les procédures.

COMMENT : Pour devenir gardien de sécurité, il faut obtenir un permis de gardien de sécurité auprès de la Direction des services privés de sécurité et d'enquête du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Cela comprend une formation de 40 heures et un examen. Il faut avoir un casier judiciaire vierge avant de s'inscrire. Les gardiens de sécurité dans les aéroports reçoivent une formation. Les autres types de gardiens de sécurité pourraient également recevoir une formation propre à l'établissement où ils travaillent. Les gardiens de sécurité qui portent une arme à feu doivent détenir un permis.

OÙ : Les gardiens de sécurité peuvent travailler à divers endroits, comme dans de grandes et petites entreprises, des aéroports, des organismes, des événements, et des chantiers de construction ou de développement, ou faire partie de patrouilles motorisées.

Greffier ou greffière

QUOI : Les greffiers aident les juges en veillant au bon fonctionnement du tribunal. Leurs tâches consistent à ouvrir et lever les audiences, à annoncer les affaires, à lire les accusations, à enregistrer les plaidoyers, à assermenter les témoins et les interprètes, à étiqueter et entreposer les pièces à conviction, à assurer le suivi de la documentation judiciaire et à enregistrer les décisions.

COMMENT : Il n'y a pas d'exigences particulières en matière d'études pour cette profession. Cependant, un diplôme dans un programme lié au droit ou de l'expérience dans le domaine juridique sont souhaitables et peuvent être nécessaires. Les postulants les mieux habilités à faire ce travail sont très organisés et ont d'excellentes compétences en communication écrite et orale.

OÙ : Les greffiers travaillent dans les palais de justice fédéraux, provinciaux et municipaux.

Huissier ou huissière, ou shérif

QUOI : Les huissiers et shérifs signifient des documents judiciaires (p. ex. sommations, demandes et mandats), saisissent et vendent des biens selon les décisions du tribunal, et escortent des prisonniers au tribunal tout en assurant le maintien de l'ordre dans la salle d'audience. Les huissiers privés ne sont pas des employés du gouvernement et sont principalement embauchés pour vendre des biens saisis afin de recouvrer l'argent dû à leurs clients. Ils peuvent également gérer et expulser les locataires au nom du propriétaire.

COMMENT : Pour devenir huissier, il faut détenir un diplôme d'études secondaires. Bien que certains employeurs demandent parfois un diplôme d'études collégiales en études juridiques, de l'expérience en application de la loi et une connaissance générale des lois pertinentes peuvent être jugées suffisantes.

OÙ : Les huissiers et shérifs travaillent dans les palais de justice, mais peuvent également travailler dans des établissements correctionnels, des bureaux ou à leur compte.

Interprète judiciaire

QUOI : Les interprètes judiciaires aident les personnes qui ne peuvent communiquer dans la langue de l'instance judiciaire en fournissant une interprétation continue, précise et impartiale de ce qui se passe dans la salle d'audience. Les interprètes judiciaires traduisent ce que dit la personne et ce que disent toutes les autres personnes dans la salle. Ils font de la traduction dans de nombreuses langues, y compris le American Sign Language. Les interprètes judiciaires peuvent prêter assistance dans tous les types d'audience, y compris les affaires criminelles, les affaires de droit de la famille, les affaires civiles et les affaires soumises aux tribunaux administratifs. Ce faisant, ils jouent un rôle important en permettant aux clients qui ne parlent ni l'anglais ni le français d'avoir accès à la justice.

COMMENT : La plupart des interprètes judiciaires et des traducteurs travaillent à la pige, ce qui signifie qu'ils n'ont pas de contrat à long terme avec un employeur et qu'ils

travaillent seulement lorsque leurs services sont requis. En Ontario, avant de pouvoir exercer cette profession, il faut devenir interprète judiciaire agréé en demandant l'agrément auprès du ministère du Procureur général. Afin d'obtenir l'agrément, il faut passer une épreuve d'interprétation judiciaire bilingue ou en anglais, participer à un séminaire de formation et passer une épreuve à ce sujet, et se soumettre à une vérification des antécédents. Bien qu'il n'y ait pas d'exigences particulières en matière d'études pour passer ces épreuves, un diplôme de premier cycle en langue et une spécialisation dans le domaine juridique sont des atouts.

OÙ : Habituellement, les interprètes judiciaires se déplacent pour se rendre là où l'on a besoin d'eux. Il peut s'agir de cabinets d'avocats, de cliniques juridiques, de salles d'audience, de tribunaux administratifs et d'autres endroits où l'on procède à des négociations.

Journaliste

QUOI : Les journalistes rendent compte des affaires judiciaires pour les médias, comme les journaux, les magazines et les stations de télévision. Ils assistent aux procès, font des recherches sur des affaires et font des entrevues avec les parties ou les témoins. Ils doivent respecter certaines restrictions en matière de confidentialité. Par exemple, ils ne peuvent pas prendre de photos ni faire des enregistrements pendant un procès. Dans certaines affaires, il est interdit de publier certains renseignements, comme certains témoignages.

COMMENT : Habituellement, il faut un diplôme universitaire ou un diplôme d'études collégiales en journalisme ou dans un domaine connexe, comme les communications. Souvent, il faut faire un stage ou avoir de l'expérience dans le domaine avant de devenir membre permanent de l'équipe d'une agence de presse. Certains journalistes écrivent également des articles ou prennent des photos à la pige. Des habiletés exceptionnelles en écriture sont requises.

OÙ : Les journalistes travaillent dans les bureaux des publications ou à leur domicile.

Juge

QUOI : Les juges tranchent divers types d'affaires judiciaires, et veillent au respect et à l'application équitable des lois et des procédures. Dans les procès sans jury, les juges entendent et évaluent les éléments de preuve, et prennent des décisions justes et impartiales. Ils doivent fournir des motifs oraux et écrits pour justifier leurs décisions. S'il y a un jury, le juge doit lui donner des directives afin que le jury rende une décision en appliquant la loi adéquatement. Une fois nommée, une personne peut demeurer juge jusqu'à 75 ans.

COMMENT : Pour devenir juge, il faut être avocat titulaire de permis et cumuler au moins 10 ans d'expérience dans le domaine juridique. Il faut être membre en règle du Barreau du Haut-Canada. Les juges doivent donc détenir un diplôme universitaire de premier cycle ainsi qu'un diplôme en droit, et avoir été admis au Barreau de l'Ontario.

OÙ : Les juges travaillent dans les palais de justice fédéraux et provinciaux.

Juge de paix

QUOI : Les juges de paix sont nommés par la province et remplissent des fonctions judiciaires. Par exemple, ils font prêter serment, préparent des assignations à témoigner, et dirigent des audiences de mise en liberté sous caution. Ils ont le droit de décider si un délinquant sera libéré sous caution et peuvent infliger des peines ou des amendes réduites avant le procès aux personnes qui ont commis une infraction provinciale.

COMMENT : Afin qu'une candidature de juge de paix soit jugée admissible par le Comité sur les nominations à la magistrature, il faut détenir un diplôme universitaire ou un diplôme d'études collégiales dans un domaine pertinent. Il faut également avoir fait du bénévolat dans un domaine pertinent, comprendre les besoins géographiques de la collectivité où se situe le tribunal, comprendre le système judiciaire et avoir démontré sa capacité de faire preuve d'un bon jugement. Le bilinguisme est un atout.

OÙ : Les juges de paix travaillent dans les palais de justice fédéraux et provinciaux.

Législateur ou législatrice

QUOI : Les législateurs sont nommés ou élus à un corps législatif. Ils participent au processus de rédaction et d'adoption de projets de loi. Ils effectuent beaucoup de recherche et participent à des discussions et à des débats sur les projets de loi.

COMMENT : Un baccalauréat est requis et de nombreux législateurs ont également un

diplôme d'études supérieures ou un diplôme en droit. Il faut connaître la politique, la loi et les enjeux sociaux. Une expérience antérieure en participation gouvernementale est un atout.

OÙ : Les législateurs peuvent travailler dans les corps législatifs fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux, les conseils exécutifs, les conseils de bande ou les conseils scolaires.

Médiateur ou médiatrice

QUOI : Les médiateurs aident les parties à régler leurs litiges sans recourir aux tribunaux. Leur rôle est différent de celui des arbitres, car les parties peuvent choisir de mettre fin aux négociations et de ne pas accepter les suggestions du médiateur. Les décisions rendues par les arbitres sont contraignantes. Il est possible de recourir à la médiation pour résoudre des litiges dans divers domaines du droit, notamment le droit de la famille, les litiges civils et les contrats de consommation.

COMMENT : Auparavant, aucune formation ni aucun programme d'études formel n'étaient requis pour devenir médiateur. Cependant, la médiation est de plus en plus réglementée et il est de plus en plus nécessaire d'obtenir un agrément auprès d'un organisme reconnu (comme l'Ontario Association for Family Mediation ou l'ADR Institute of Ontario). Pour devenir médiateur agréé, la plupart des organismes exigent un diplôme universitaire, un certificat de Médiation familiale Canada ou 10 ans d'expérience en services à la personne. Il faut également suivre une formation de 40 heures donnée par un organisme approuvé par l'ADR Institute of Ontario.

OÙ : Les médiateurs agréés peuvent travailler dans les palais de justice. Sinon, les médiateurs travaillent pour des cabinets ou des sociétés qui se consacrent au règlement des différends.

Notaire

QUOI : Les notaires préparent des documents juridiques, comme des actes, des contrats et des affidavits. Ils peuvent également vérifier les signatures.

COMMENT : Les notaires sont souvent des avocats, bien que cela ne soit pas nécessaire. Les membres en règle du Barreau du Haut-Canada peuvent postuler auprès du ministère des Services gouvernementaux pour être nommés notaires. Il suffit de remplir un formulaire de demande en ligne. Les personnes qui ne sont pas avocates peuvent demander d'être nommées notaire non-juriste en remplissant un formulaire de demande en ligne sur le site Web du ministère des Services gouvernementaux.

Dans le cas des non-juristes, il n'y a pas d'exigences particulières en matière d'études et il n'est pas nécessaire d'avoir une certification. Cependant, un non-juriste peut seulement devenir notaire s'il doit, dans le cadre de son travail, légaliser des documents dans la province de l'Ontario pour les personnes ou entités suivantes : des dirigeants supérieurs du gouvernement; des personnes morales enregistrées de l'Ontario qui se livrent à des échanges commerciaux internationaux ou interprovinciaux ou à des activités commerciales; des agents de brevets ou de

marques de commerce; des sièges sociaux de syndicats nationaux ou provinciaux exerçant des activités à l'extérieur de la province.

OÙ : Les notaires peuvent travailler dans les bureaux du gouvernement, les palais de justice, les cabinets d'avocats ou les sociétés privées.

Parajuriste

QUOI : Les parajuristes représentent des clients et peuvent donner des conseils juridiques, préparer des documents qui seront utilisés dans le cadre d'une instance et négocier en cour au nom d'une personne. Ils peuvent également représenter une personne devant la Cour des petites créances, la Cour de justice de l'Ontario, dans le cadre de certaines infractions punissables par procédure sommaire et devant les tribunaux administratifs. Les règlements relatifs aux parajuristes ont changé en 2007. Depuis ce temps, ils ne peuvent plus représenter des clients dans des affaires de droit de la famille.

COMMENT : Afin d'obtenir un permis pour exercer la profession de parajuriste, il faut suivre un programme collégial en services juridiques et réussir l'examen d'accès à la profession du Barreau du Haut-Canada. Afin de conserver leur permis, les parajuristes doivent détenir une assurance responsabilité professionnelle. Des habiletés en communication orale et écrite sont nécessaires. Les parajuristes qui ne détiennent pas un permis doivent travailler sous la supervision directe d'un titulaire de permis, comme un avocat.

OÙ : Les parajuristes titulaires de permis peuvent travailler à leur compte ou dans les cabinets d'avocats, les palais de justice, les cliniques juridiques, les institutions financières, les ministères gouvernementaux ou les services juridiques des sociétés.

Préposé ou préposée des services aux victimes et aux témoins

QUOI : Les préposés des services aux victimes et aux témoins s'assurent que les victimes et les témoins de crimes sont traités avec respect et tenus informés tout au long du processus judiciaire. Ils fournissent du soutien en évaluant les situations particulières des victimes ou des témoins, interviennent en cas de crise, fournissent un soutien affectif et les dirigent vers d'autres professionnels au besoin. Les préposés des services aux victimes et aux témoins répondent aux questions sur le système de justice pénale et aident les clients à comprendre à quoi ils peuvent s'attendre pendant les audiences. Ils communiquent également, au nom du client, avec le procureur de la Couronne ou l'agent de police responsable de l'affaire du client et aident le client à préparer une Déclaration de la victime. Ils offrent un soutien affectif tout au long du processus judiciaire et dirigent les clients vers divers services communautaires, comme des services de counseling et de planification de la sécurité.

COMMENT : Pour devenir préposé des services aux victimes et aux témoins, un diplôme d'études supérieures ou un diplôme universitaire dans un domaine pertinent, comme le travail social, les services sociaux,

le counseling ou le counseling auprès des femmes ou enfants victimes de violence est considéré un atout. Les préposés des services aux victimes et aux témoins doivent avoir d'excellentes habiletés en matière de communication, des compétences en informatique et une connaissance du système de justice pénale. Il est utile d'avoir de l'expérience en intervention de crise, que ce soit bénévolement ou en raison d'une expérience de travail antérieure. Dans certains cas en Ontario, il faut parler anglais et français.

OÙ : Les préposés des services aux victimes et aux témoins travaillent dans des bureaux du gouvernement, des palais de justice, des organismes à but non lucratif ou des organismes communautaires.

Protonotaire

QUOI : Les protonotaires sont des officiers de justice nommés par la province. Ils siègent à la Cour supérieure de justice. Ils ont des pouvoirs partiels, ce qui signifie qu'ils ont compétence pour entendre certaines affaires, mais pas toutes les affaires. Les protonotaires instruisent habituellement des affaires civiles moins formelles, comme des affaires non contestées. Les fonctions des protonotaires diffèrent de celles des juges en ce sens où ils n'ont pas compétence pour instruire des procès ou entendre des appels, et toutes leurs décisions peuvent être revues par un juge ou portées en appel devant un juge. Ils n'entendent pas les témoignages oraux, alors tous les témoignages doivent être consignés par écrit dans un affidavit. Les protonotaires ne peuvent modifier une ordonnance rendue par un juge.

COMMENT : Le cheminement pour devenir protonotaire est très similaire au cheminement pour devenir avocat. Pour devenir avocat, il faut obtenir un diplôme de premier cycle et un diplôme en droit d'une faculté de droit accréditée. Les personnes qui souhaitent exercer la profession d'avocat doivent ensuite réussir le processus d'accès à la profession du Barreau du Haut-Canada, ce qui comprend l'examen d'accès à la profession en qualité d'avocat plaidant et de procureur ainsi qu'un stage de 10 mois. Les protonotaires doivent avoir au moins 10 ans d'expérience dans la pratique du droit. Tous les protonotaires sont nommés par le gouvernement provincial.

OÙ : Les protonotaires travaillent à la Cour supérieure de justice, soit à Toronto, à Windsor ou à Ottawa.

Répartiteur ou répartitrice des communications

QUOI : Les répartiteurs des communications travaillent pour les services de police. Ils répondent aux appels d'urgence 9-1-1 du public et d'autres organismes et envoient les agents de police sur les lieux au moyen d'un système informatique.

COMMENT : Pour devenir répartiteur des communications, il faut au moins détenir un diplôme d'études secondaires et avoir un an d'expérience en service à la clientèle.

OÙ : Les répartiteurs des communications travaillent dans les postes de police à travers la province.

Représentant ou représentante des services à la clientèle

QUOI : On retrouve les représentants des services à la clientèle aux comptoirs publics des palais de justice. Ils reçoivent les documents, sortent les dossiers judiciaires, reçoivent et traitent les paiements et les frais, versent les indemnités de témoin et répondent aux questions du public. Ils préparent également des statistiques et des formulaires, et saisissent des renseignements dans une base de données.

COMMENT : Il n'y a pas d'exigences particulières en matière d'études pour cette profession. Cependant, il faut avoir des connaissances pratiques sur les lois et les pratiques judiciaires. Un diplôme dans un domaine lié au droit est un atout. Des habiletés en communication et des compétences en informatique sont également des atouts importants pour cette profession. Il faut également subir une vérification de son casier judiciaire pour exercer cette profession.

OÙ : Les représentants des services à la clientèle travaillent dans les palais de justice.

Secrétaire judiciaire

QUOI : Les secrétaires judiciaires fournissent un soutien administratif aux juges. Ils organisent l'horaire des juges, traitent les factures et le courrier, maintiennent des systèmes de classement, prennent la dictée et rédigent la correspondance, les jugements ou les documents judiciaires afin de permettre aux juges de se concentrer complètement sur ce qu'ils entendent en salle d'audience.

COMMENT : Comme toute autre fonction de secrétariat, il faut avoir bonnes habiletés en matière de dactylographie, de grammaire, d'orthographe et de communication. La plupart des secrétaires judiciaires ont déjà de l'expérience en tant qu'assistants juridiques ou secrétaires juridiques, ce qui les aide à comprendre les processus judiciaires qui se présentent dans le cadre de leur travail.

OÙ : Les secrétaires judiciaires travaillent dans les palais de justice.

Sténographe judiciaire et préposé ou préposée à l'enregistrement magnétique

QUOI : Les sténographes judiciaires et les préposés à l'enregistrement magnétique dressent un compte rendu sténographique des instances judiciaires et préparent des transcriptions à partir de ces comptes rendus. Les préposés à l'enregistrement magnétique enregistrent tout ce qui est dit pendant les instances au moyen d'un appareil d'enregistrement digital alors que les sténographes judiciaires utilisent la sténographie, un stenomask ou une sténotype pour noter tout ce qui est dit pendant une instance.

COMMENT : Le principal critère pour devenir sténographe judiciaire ou préposé à l'enregistrement magnétique est la capacité de taper rapidement (50 mots par minute) et correctement ainsi qu'une excellente maîtrise de la grammaire et de l'orthographe anglaises. Puisqu'il est nécessaire de connaître les termes juridiques et techniques, de l'expérience

dans le secteur juridique (p. ex. avoir travaillé comme secrétaire juridique ou greffier) est un atout.

OÙ : Les sténographes judiciaires et les préposés à l'enregistrement magnétique travaillent dans des palais de justice fédéraux, provinciaux et municipaux.

Travailleur ou travailleuse auprès des enfants et des adolescents

QUOI : Les travailleurs auprès des enfants et des adolescents aident les jeunes au moyen de programmes de sensibilisation et de participation communautaire. Ils aident leurs clients à composer avec des problèmes sociaux et personnels en leur fournissant les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour grandir et réussir dans la vie. Ils travaillent avec des jeunes dans des résidences administrées par le gouvernement ou des résidences privées, des organismes, des centres de traitement ou des foyers de groupe. On les retrouve également dans la collectivité dans le cadre de programmes scolaires ou récréatifs. Peu importe le milieu où ils travaillent, l'une des tâches des travailleurs auprès des enfants et adolescents est remplir et soumettre la documentation nécessaire.

COMMENT : Pour exercer cette profession, il faut suivre un programme de travailleur auprès des enfants et des adolescents et obtenir un diplôme d'un collège ou d'une université du Canada. Les personnes qui exercent cette profession doivent, en plus de posséder des habiletés en communication

et en résolution de problèmes, être réellement passionnées du travail avec les jeunes. Ce travail peut être physiquement et mentalement exigeant, puisque les travailleurs auprès des enfants et adolescents doivent parfois travailler le jour où le soir, et parfois sept jours par semaine.

OÙ : Les travailleurs auprès des enfants et adolescents travaillent dans des organismes de counseling et dans des bureaux, mais peuvent également visiter des clients à leur domicile.

Travailleur ou travailleuse autochtone auprès des tribunaux

QUOI : Les travailleurs autochtones auprès des tribunaux aident à s'assurer que les personnes autochtones qui sont parties à un litige sont traitées de façon équitable et en accord avec leur culture. Ils fournissent un soutien à toutes les personnes autochtones, peu importe leur statut ou l'endroit où ils habitent. Le soutien apporté peut prendre différentes formes, notamment aider les gens à se trouver un avocat, fournir des conseils sur le processus judiciaire, fournir des renseignements sur les rapports Gladue et diriger les personnes vers des organismes qui peuvent fournir des soins ou du counseling, ou vers d'autres groupes communautaires.

COMMENT : Il n'y a pas d'exigences particulières en matière d'études pour exercer cette profession. Cependant, une connaissance des lois et du système judiciaire est un atout. Il est utile de parler au moins une langue autochtone, mais cela n'est pas

obligatoire. Il est souvent nécessaire d'avoir des liens avec la communauté dans laquelle vous prévoyez travailler.

OÙ : Les travailleurs autochtones auprès des tribunaux peuvent travailler dans les palais de justice, les centres correctionnels, les centres communautaires, les centres d'accueil pour les Indiens, les bureaux d'aide juridique, les bureaux de bande ou les cabinets d'avocats.

Travailleur ou travailleuse juridique communautaire

QUOI : Les travailleurs juridiques communautaires fournissent de l'éducation juridique et de l'aide aux membres de la collectivité. Ils travaillent avec des clients qui ont des problèmes juridiques (p. ex. un litige entre propriétaire et locataire) et fournissent de l'éducation juridique aux élèves, aux enseignants, aux parents et aux membres de la collectivité. Les tâches typiques des travailleurs juridiques communautaires comprennent l'accueil, la défense des droits et des intérêts, la recherche juridique, le développement communautaire et la représentation des clients. Ces travailleurs représentent habituellement des clients devant des commissions et des tribunaux administratifs (et non des cours) et lors de réunions locales entre les parties. Dans certaines cliniques d'aide juridique, les travailleurs juridiques communautaires effectuent les mêmes tâches que les parajuristes titulaires de permis.

COMMENT : Pour devenir travailleur juridique communautaire, il faut détenir un diplôme d'études secondaires et un baccalauréat. Un

diplôme dans un domaine comme le travail social, la justice humaine, la sociologie et la psychologie est souhaitable. La plupart des postes exigent une certaine expérience en travail direct avec les gens, que ce soit dans un domaine connexe ou dans le cadre d'un autre emploi, comme l'enseignement, le travail social ou les relations gouvernementales.

OÙ : Les travailleurs juridiques communautaires travaillent dans des cliniques juridiques communautaires, des installations gouvernementales, des cliniques de santé et des organismes de travail social.

Travailleur social ou travailleuse sociale/technicien ou technicienne en travail social

QUOI : Les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social naviguent, administrent et mettent en œuvre une panoplie de services communautaires et de programmes d'aide sociale pour les personnes dans le besoin. Ils sont formés pour défendre les droits et intérêts des clients, leur donner des conseils, les habiliter et les aider à composer avec des problèmes personnels, familiaux et sociaux. Les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social rencontrent les clients de façon individuelle, en famille ou en groupe pour évaluer leur situation et déterminer quels services ils ont besoin. Ils fournissent des services de counseling et planifient des programmes d'aide pour les clients, ce qui comprend l'aiguillage vers

des organismes qui fournissent de l'aide financière, de l'aide juridique, des services d'hébergement, des soins médicaux et d'autres services. Les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social peuvent élaborer des lois relatives aux politiques sociales ou donner des conseils à cet égard, effectuer des recherches sociales et aider au développement communautaire. Ils peuvent également enquêter sur des affaires de violence faite aux enfants et de négligence, et prendre des mesures de protection lorsque cela s'avère nécessaire.

COMMENT : Pour devenir travailleur social en Ontario, il faut détenir un baccalauréat en travail social; une maîtrise est un atout. Les techniciens en travail social doivent avoir suivi un programme collégial reconnu en matière de services sociaux. Les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social doivent s'inscrire auprès de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario.

OÙ : Les travailleurs sociaux peuvent travailler dans des hôpitaux, des conseils scolaires, des organismes de service social, des foyers de groupe, des organismes de bien-être des enfants, des établissements correctionnels, des organismes communautaires, des programmes d'aide aux employés, des conseils de bande des Premières Nations ou travailler à leur compte.

PARCOURS SCOLAIRES POUR LES CARRIÈRES EN JUSTICE

- Collèges et universités de l'Ontario

Collèges

Nom de l'établissement	Campus principal	Site Internet
Algonquin College of Applied Arts and Technology	Nepean	www.algonquincollege.com
Cambrian College of Applied Arts and Technology	Sudbury	www.cambriancollege.ca
Canadore College of Applied Arts and Technology	North Bay	www.canadorecollege.ca
Centennial College of Applied Arts and Technology	Toronto	www.centennialcollege.ca
Collège Boréal	Sudbury	www.collegeboreal.ca
Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning	Kitchener	www.conestogac.on.ca
Confederation College of Applied Arts and Technology	Thunder Bay	www.confederationc.on.ca
Durham College of Applied Arts and Technology	Oshawa	www.durhamcollege.ca
Fanshawe College of Applied Arts and Technology	London	www.fanshawec.ca
Fleming College of Applied Arts and Technology	Peterborough	www.flemingcollege.ca
George Brown College of Applied Arts and Technology	Toronto	www.georgebrown.ca
Georgian College of Applied Arts and Technology	Barrie	www.georgiancollege.ca
Humber College Institute of Technology and Advanced Learning	Toronto	www.humber.ca
La Cité collégiale	Ottawa	www.lacitec.on.ca
Lambton College of Applied Arts and Technology	Sarnia	www.lambton.on.ca
Loyalist College of Applied Arts and Technology	Belleville	www.loyalistcollege.com
Mohawk College of Applied Arts and Technology	Hamilton	www.mohawkcollege.ca
Niagara College of Applied Arts and Technology	Welland	www.niagaracollege.ca
Northern College of Applied Arts and Technology	Timmins	www.northernc.on.ca
St. Clair College of Applied Arts and Technology	Windsor	www.stclaircollege.ca
St. Lawrence College of Applied Arts and Technology	Kingston	www.stlawrencecollege.ca
Sault College of Applied Arts and Technology	Sault Ste. Marie	www.saultcollege.ca
Seneca College of Applied Arts and Technology	North York	www.senecac.on.ca
Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	Oakville	www.sheridancollege.ca

PARCOURS SCOLAIRES POUR LES CARRIÈRES EN JUSTICE

- Collèges et universités de l'Ontario

Universités

Nom de l'établissement	Campus principal	Site Internet
Collège militaire royal du Canada	Kingston	www.rmc.ca
Collège universitaire dominicain	Ottawa	www.collegedominicain.ca
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	Oshawa	www.uoit.ca
Université Algoma	Sault Ste. Marie	www.algomau.ca
Université Brock	St. Catharines	www.brocku.ca
Université Carleton	Ottawa	www.carleton.ca
Université de Guelph	Guelph	www.uoguelph.ca
Université de l'École d'art et de design de l'Ontario	Toronto	www.ocadu.ca
Université de Nipissing	North Bay	www.nipissingu.ca
Université de Toronto	Toronto	www.utoronto.ca
Université de Waterloo	Waterloo	www.uwaterloo.ca
Université de Windsor	Windsor	www.uwindsor.ca
Université d'Ottawa	Ottawa	www.uottawa.ca
Université Lakehead	Thunder Bay	www.lakeheadu.ca
Université Laurentienne	Sudbury	www.laurentian.ca
Université McMaster	Hamilton	www.mcmaster.ca
Université Queen's	Kingston	www.queensu.ca
Université Ryerson	Toronto	www.ryerson.ca
Université Trent	Peterborough	www.trentu.ca
Université Western	London	www.uwo.ca
Université Wilfrid Laurier	Waterloo	www.wlu.ca
Université York	Toronto	www.yorku.ca

PARCOURS SCOLAIRES POUR LES CARRIÈRES EN JUSTICE

Carrière : _____

Nom de l'établissement	Nom du programme	Description du cours	Conditions d'admission	Droits de scolarité et frais	Sources d'aide financière	Formation supplémentaire requise pour exercer la profession

QUESTIONS DE DISCUSSION

1. Selon vous, quelles sont les forces et les faiblesses de chaque programme?
2. Quel programme choisiriez-vous? Pourquoi?
3. Quelles cours prendriez-vous afin de vous aider dans votre future carrière? (Les élèves de l'élémentaire peuvent examiner les cours du secondaire et les élèves du secondaire peuvent examiner les cours des programmes postsecondaires)
4. Certains des programmes offrent-ils des stages ou des possibilités de travail-études (coop)? Si oui, quelles compétences transférables le stage vous permettrait-il d'acquérir? Donnez un exemple de l'activité et de la compétence que vous aimeriez développer pendant votre stage.

Survol de la lettre de présentation

Une lettre de présentation est un document que l'on remet habituellement à l'employeur en même temps qu'un curriculum vitae lorsqu'on postule à un emploi. Les lettres de présentation sont importantes dans le processus de recherche d'emploi, car c'est la première chose qu'un employeur voit lorsqu'il considère votre candidature. La lettre de présentation vise à convaincre l'employeur que vous êtes la bonne personne pour le poste convoité et à l'inciter à examiner votre curriculum vitae.

COORDONNÉES

Les lettres de présentation sont des documents qui suivent un certain modèle. Elles sont souvent plus longues à préparer que l'on croit. Pour commencer, indiquez la date dans le coin supérieur droit de la lettre. Ensuite, indiquez les coordonnées de l'employeur sur le côté gauche. Cela comprend le nom et le poste de la personne responsable de l'embauche, le nom de l'entreprise et l'adresse. Si vous ne savez pas qui est responsable de l'embauche, vous pouvez omettre ces renseignements.

APPEL

L'appel est la formule de civilité qui suit l'adresse de l'employeur et varie selon la personne à qui on s'adresse. Par exemple, si vous vous adressez à Jean Bélanger, écrivez « Monsieur, » et non « Cher Jean, ». Si vous ne connaissez pas le nom du responsable de l'embauche, écrivez « Madame, Monsieur, » au lieu d'écrire « À qui de droit ».

PARAGRAPHE D'INTRODUCTION

Dans le premier paragraphe, présentez-vous et indiquez pourquoi vous avez écrit cette lettre. Vous pourriez commencer par une phrase comme « Par la présente, j'aimerais vous témoigner mon intérêt à travailler dans votre entreprise. » Dans cette section, décrivez-vous brièvement et établissez un certain rapport personnel avec l'entreprise. Cela démontre que vous vous êtes renseigné sur l'organisme et que vous n'envoyez pas une lettre de présentation standard. Vous pouvez discuter de votre intérêt dans ce domaine, de votre expérience utile pour le mandat ou du travail qu'effectue l'organisme, ou même indiquer le bureau où vous désirez travailler.

PARAGRAPHES DU CORPS DE LA LETTRE

Le corps de la lettre doit être utilisé pour démontrer de quelle façon vos compétences et votre expérience font de vous la bonne personne pour le poste. Tentez de vous démarquer des autres candidats en soulignant les aspects particuliers de votre formation qui ont un lien direct avec l'emploi. Il peut s'agir de vos études, de votre expérience de travail ou même de votre expérience de bénévolat. Il est important d'éviter de répéter les renseignements exacts qui apparaissent déjà dans votre curriculum vitae. Essayez plutôt de faire des liens entre vos compétences et les attributs indiqués dans la description d'emploi affichée. Par exemple, au lieu de dire : « j'ai travaillé comme greffier au cabinet d'avocats X », dites plutôt « L'expérience que j'ai acquise au cabinet d'avocats X m'a permis d'acquérir de solides habiletés en communication écrite et orale qui seront un atout pour votre entreprise ». Précisez si les postes que vous mentionnez étaient des postes bénévoles ou rémunérés. Établissez également des liens entre les exemples que vous donnez et toute compétence transférable qui est indiquée dans la description d'emploi. Dans cette section, vous pourriez répondre à des questions que votre curriculum vitae pourrait soulever. Par exemple, indiquez si vous détenez les certifications requises ou le temps que vous pouvez consacrer à ce travail

PARAGRAPHE DE CONCLUSION

Utilisez le dernier paragraphe pour remercier l'employeur de l'attention qu'il a portée à votre candidature. Il s'agit généralement d'un court paragraphe (c.-à-d. une ou deux phrases) qui résume votre candidature et invite l'employeur à communiquer avec vous pour procéder à une entrevue. Terminez votre lettre par une salutation comme « Recevez, Monsieur/Madame, mes salutations distinguées », « Veuillez agréer, Monsieur/Madame, mes plus cordiales salutations », etc. La salutation doit être suivie de votre signature et de votre nom en caractères d'imprimerie.

CONSEILS

- Assurez-vous que votre lettre de présentation n'excède pas une page.
- Tapez votre lettre à l'ordinateur, mais signez-la à l'encre.
- Imprimez votre lettre sur du papier blanc avec une police de caractères lisible de 12 points (p. ex. Times New Roman, Arial, etc.).

Exemple de lettre de présentation

Le 6 juillet 20XX

Monsieur William Darcy
Services de médiation familiale Darcy
322, rue du Droit
N'importeOù (ON) A2A 2A2

Monsieur,

Je suis récemment diplômée en travail social de l'Université York et je vous écris pour exprimer mon intérêt à joindre votre organisme en tant que travailleuse sociale. J'ai de l'expérience en counseling auprès des enfants et des adultes, et je suis convaincue que mes études agencées à mes compétences pratiques me permettront de contribuer à votre organisme de façon immédiate.

Pendant mes études de premier cycle à l'Université York, j'ai eu l'occasion de faire un stage avec les Services familiaux Lucas. Ce stage m'a permis de comprendre l'importance des services de médiation familiale à but non lucratif pour les nombreuses familles qui vivent dans la pauvreté et n'ont pas accès à de tels services. J'ai acquis une bonne expérience en réalisation d'entrevues avec les clients et j'ai aiguisé mes compétences en counseling. J'ai également eu l'occasion de donner des ateliers d'éducation dans la collectivité et de participer à des programmes de sensibilisation communautaire. Je suis sûre que ces compétences amélioreront ma capacité de travailler avec parents et enfants à titre de travailleuse sociale dans votre organisme. De plus, j'ai récemment adhéré à l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario et j'ai hâte d'entamer une carrière en travail social.

Je joins une copie de mon curriculum vitae. Je serais heureuse de vous rencontrer en personne pour discuter plus amplement de mes compétences. Vous pouvez me joindre par téléphone au 123 456 7890 ou par courriel au lbennet@mail.ca. Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ma candidature et j'espère avoir l'occasion de faire votre connaissance bientôt.

Veuillez agréer, Monsieur, mes plus cordiales salutations.



Elizabeth Bennet, B.Tr.Soc.
423, rue Justice
N'importeOù (ON) A1A 1A1

p. j. Curriculum vitae